

CIDFF 37 et 28

*Association
Loi du 1er juillet 1901*

*8, place Johann Strauss
37200 TOURS*

***Exercice clos le 31 décembre 2018
Rapport sur les comptes annuels***



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre - CS 60119 - 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél. 02 41 22 22 30 - Fax 02 41 47 47 95 - E-mail : beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association CIDFF 37 et 28,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIDFF 37 et 28 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 23 avril 2019

Pour **TGS France Audit**,



Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	BRUT	Amort/Prov.	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	6 042,44	5 081,84	960,60	1 699,10
Autres immobilisations (prêts)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 042,44	5 081,84	960,60	1 699,10
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	25 941,70		25 941,70	7 639,34
Autres créances	150 908,22		150 908,22	89 320,40
Disponibilités	1 319,49		1 319,49	39 107,28
Charges constatées d'avance	648,90		648,90	1 111,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	178 818,31	-	178 818,31	137 178,02
TOTAL ACTIF	184 860,75	5 081,84	179 778,91	138 877,12

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
Apport avec droit de reprise	20 000,00	20 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	42 859,63	67 693,08
Résultat net comptable de l'exercice	- 52 603,57	- 24 833,45
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	10 256,06	62 859,63
FONDS DEDIES		
Sur subvention de fonctionnement		4 000,00
TOTAL FONDS DEDIES	-	4 000,00
DETTES		
Emprunts	23 000,00	
Dettes fournisseurs et compte rattachés	18 214,42	31 693,35
Dettes fiscales et sociales	34 940,29	40 324,14
Autres dettes	23 327,14	
Produits constatées d'avance	70 041,00	
TOTAL DETTES	169 522,85	72 017,49
TOTAL PASSIF	179 778,91	138 877,12

COMPTE RESULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017		Montant	Variation
					%
Produits de fonctionnement					
Production vendue de biens	-	-	-	-	-
Services financés par les usagers	45 297,36	58 367,64	-	13 070,28	-
Autres produits de fonctionnement				-	22,39
Subventions de fonctionnement	230 757,00	221 302,00	-	9 455,00	4,27
Reprises/Amort. et prov.transferts de charges	7 365,44	40 164,65	-	32 799,21	-
Cotisations	1 068,90	657,00	-	411,90	62,69
Autres produits	-	-	-	-	-
Total des produits de fonctionnement	284 488,70	320 491,29	-	36 002,59	-
Charges de fonctionnement					
Achats de matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes	43 764,11	91 486,27	-	47 722,16	-
Impôts, taxes et versements assimilés	1 641,00	1 175,00	-	466,00	39,66
Salaires et traitements	216 739,55	215 672,94	-	1 066,61	0,49
Charges sociales	75 276,83	71 015,18	-	4 261,65	6,00
Autres charges du personnel	2 099,49	7 029,56	-	4 930,07	
Autres charges de gestion courante	3 855,23	11 964,60	-	8 109,37	
Dotations aux amortissements sur immobilisatio	738,50	1 127,31	-	388,81	-
Dotations aux Provisions pour risques et charge	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	344 114,71	399 470,86	-	55 356,15	-
RESULTAT D EXPLOITATION	- 59 626,01	- 78 979,57	19 353,56	- 24,50	
Produits financiers					
Produits financiers, participations	0,82	1,90	-	1,08	-
Total des produits financiers	0,82	1,90	-	1,08	-
Charges financières					
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	-	#DIV/0!
Total des charges financières	-	-	-	-	#DIV/0!
RESULTAT FINANCIER	0,82	1,90	-	1,08	-
RESULTAT COURANT	- 59 625,19	- 78 977,67	19 352,48	- 81,35	

RESULTAT COURANT	- 59 625,19	- 78 977,67	19 352,48	-	136,63
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 021,62	240,76	2 780,86		
Total des produits exceptionnels	3 021,62	240,76	2 780,86		
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 229,54	-	1 229,54	
Total des charges exceptionnelles	-	1 229,54	-	1 229,54	- 100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 021,62	- 988,78	4 010,40		
+Report des ressources non utilisées des ex. ant	4 000,00	59 133,00	-	55 133,00	-
-Engagements à réaliser sur ressources affectée		- 4 000,00		4 000,00	-
TOTAL DES PRODUITS	291 511,14	379 866,85	88 355,71		23,26
TOTAL DES CHARGES	344 114,71	404 700,40	60 585,69		14,97
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 52 603,57	- 24 833,55	27 770,02	-	111,82

Annexe

INTRODUCTION

Au 31 décembre 2018, dont le total du bilan de l'exercice est de 179 778.91 €, le total des produits est 291 511.14 € et dégage un déficit de 52 603.57 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur normale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Annexe

- **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel bureau et informatique, mobilier	9 192,46		3 150,02		6 042,44
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres : Prêts					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	0,00		3 150,02	0,00	0,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	9 192,46	0,00	3 150,02		6 042,44

- **ETAT DES AMORTISSEMENTS**

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 493,36	738,50	3150,02	5 081,84
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	7 493,36	738,50		5 081,84
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	7 493,36	738,50	0,00	5 081,84

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	Sur 5 ans

- **VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS**

	Valeur au début de l'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Résultat de l'exercice	Valeur en fin d'exercice
Fonds associatifs				
Fonds associatifs	87 693,08	-24833,45		62 859,63
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-24833,45	24833,45	-52603,57	-52 603,57
TOTAL	62 859,63	0,00	-52 603,57	10 256,06

Annexe

• ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ETAT DES CREANCES			
Actif Circulant			
Autres créances usagers	25 941,70	25 941,70	
Etat et collectivités publique - Divers	150 451,40	150 451,40	
Débiteurs divers	456,82	456,82	
Charges constatées d'avance	648,90	648,90	
TOTAL DES CREANCES	177 498,82	177 498,82	0,00
ETAT DES DETTES			
Montant brut			
Fournisseurs et comptes rattachés	18 214,42	18 214,42	
Personnel et comptes rattachés	18 009,56	18 009,56	
Sécurité sociale et autres organ. Sociaux	16 930,73	16 930,73	
Etat et autr.collect.publi. - Autr. Imp.taxes v		0,00	
Autres dettes	23 327,14	23 327,14	
TOTAL DES DETTES	76 481,85	76 481,85	

• CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Maintenance Ciel, logiciel paye	648,90
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	648,90
	Montant
Produits constatées d'avance	
Subvention CAP ASSO	70041,00
TOTAL DES PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	70041,00

• CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	Montant
ETAT DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Geste commercial SISTEO	3021,62
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3021,62

Annexe

● REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il est à noter qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux élu(e)s dirigeants (membres du Conseil d'Administration).